



233^e SESSION DU CONSEIL

CINQUIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, VENDREDI 1^{ER} NOVEMBRE 2024, 10 H)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Plan stratégique 2026 – 2050 de l'OACI

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15607, qui en application du résumé des décisions C-DEC 232/10, présente une version révisée du Plan stratégique à long terme 2026-2050 de l'OACI. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur cette question.

10. Après examen, le Conseil :

- a) exprime ses sincères remerciements au Secrétariat, au Secrétaire général, au Président et aux membres du Groupe consultatif du Conseil sur le Plan stratégique pour leur travail opiniâtre, et tous azimuts, ainsi que pour la collaboration mise en œuvre pour élaborer le Plan stratégique, et en particulier pour le dialogue constructif engagé avec les États membres pour garantir l'adéquation du Plan à leurs besoins et à leurs attentes, tant en ce qui concerne leurs objectifs actuels et qu'à plus long terme ;
- b) souligne l'importance et la valeur du Plan stratégique en tant que document central pour définir l'orientation future de l'Organisation et obtenir des résultats positifs et constructifs à long terme pour les États membres et les autres parties prenantes, y compris les passagers aériens ;
- c) approuve le Plan stratégique à long terme 2026-2050 de l'OACI, qui figure à l'appendice de la note C-WP/15607, sous réserve de l'incorporation des amendements supplémentaires proposés par le Comité de la gouvernance à cet égard, qu'il a indiqués dans son rapport verbal, à savoir remplacer l'expression « croissance ordonnée » par « croissance forte » dans l'avant-propos et l'introduction du Plan, et, sous la section sur les catalyseurs hautement prioritaires, modifier la phrase « L'innovation promeut activement des idées sur de nouvelles façons d'agir qui soutiennent les objectifs stratégiques de l'Organisation [...], » comme suit : « L'innovation promeut activement

de nouvelles solutions qui soutiennent les objectifs stratégiques de l'Organisation [...] » ;

- d) invite le Secrétaire général à informer les États membres de cette décision et à diffuser le Plan stratégique en conséquence.

Budget de l'Organisation pour 2026-2027-2028 – Indicateurs, gains d'efficacité et sources de financement

11. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15609, qui contient des hypothèses et des indicateurs visant à faciliter l'établissement du budget ordinaire pour le triennat 2026-2028. Il est aussi saisi d'un rapport verbal (révision n° 1) du Comité des finances sur le sujet.

12. Après examen, le Conseil :

- a) confirme que les hypothèses 1 à 4 indiquées dans la note C-WP/15609 devraient être utilisées comme base de la préparation du projet de budget ordinaire pour le triennat 2026-2028 ;
- b) convient que la décision de renommer la réserve opérationnelle devrait être reportée à la prochaine session du Conseil et, ce faisant, demande au Secrétariat de fournir au Conseil d'autres informations concernant le contexte de la création de ladite réserve ;
- c) souligne qu'il importe de faire concorder la planification et l'établissement du budget de l'Organisation et, à cet égard, réaffirme que la structure du Plan d'activités triennal devrait servir de base à l'élaboration du budget triennal.

Nouvelle approche de la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre en matière de gestion de la qualité

13. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15612 qui, conformément au résumé des décisions C-DEC 230/4, rend compte des progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne la mise en œuvre de la nouvelle approche de la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre (CDI) en matière de gestion de la qualité, y compris les enseignements tirés et les recommandations découlant de la période de transition. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la coopération technique et du soutien à la mise en œuvre sur ce point.

14. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations contenues dans la note C-WP/15612 concernant les progrès réalisés par la CDI dans la mise en œuvre de sa nouvelle approche en matière de gestion de la qualité ;
- b) demande que le Secrétariat poursuive ses efforts pour élaborer un mécanisme d'évaluation externe du système de gestion de la qualité de la CDI dans le cadre de la nouvelle approche de la Direction en matière de gestion de la qualité, en plus du processus d'audit interne déjà inclus dans cette approche.

Prévisions budgétaires relatives aux fonds extrabudgétaires pour 2025 et actualisation des recettes et des dépenses du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) pour 2024

15. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15640, qui rend compte des prévisions budgétaires relatives aux fonds extrabudgétaires pour 2025, et fait le point sur le budget des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) pour 2024. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la coopération technique et du soutien à la mise en œuvre (TCC) sur le sujet.

16. Après examen, le Conseil :

- a) approuve en principe le budget actualisé du Fonds AOSC pour 2025, qui est présenté à l'appendice D de la note C-WP/15640, conformément au paragraphe 9.5 du Règlement financier, étant entendu que le Secrétaire général donnera des précisions et des justifications sur les nouveaux postes qu'il est proposé de financer par le Fonds AOSC, et à cet égard, convient qu'une décision finale sur le financement de ces nouveaux postes sera prise dans le cadre des débats sur le budget ordinaire pour le prochain triennat, dès lors qu'un mécanisme aura été développé pour faire place à un futur arrangement de recouvrement des coûts entre le Fonds AOSC et le programme ordinaire, étant rappelé que le Fonds AOSC devrait être exclusivement utilisé pour les activités d'assistance et de coopération techniques ;
- b) prend note des prévisions budgétaires initiales pour l'ARGF, ainsi que des objectifs de collecte de fonds prévus pour la mobilisation des ressources, pour les années 2025 à 2027 ;
- c) se félicite de la tendance à la hausse du volume d'exécution du programme de la CDI et des projections positives pour l'avenir du programme, et souligne en même temps les risques associés à la dépendance continue de la Direction à l'égard des projets de grande envergure et des recettes basés sur les intérêts et, à cet égard, recommande au Secrétariat de continuer d'explorer des mesures visant à atténuer ces risques, notamment en privilégiant des modèles commerciaux plus durables pour la CDI, en particulier ses activités de formation et d'affiliation.

Questions diverses

Condoléances

17. Le Conseil adresse ses condoléances au Gouvernement et au peuple d'Espagne à la suite des récentes inondations qui ont fait de nombreuses victimes et occasionné d'immenses dégâts.